



CGT FINANCES PUBLIQUES de la GIRONDE

cgt.dr33@dgfip.finances.gouv.fr

Compte Rendu CAPL C du 22 janvier 2018

MUTATIONS mouvement complémentaire du 1er mars 2018

1° étage, Tour A

Cité administrative - Boite 85 - 33090 Bordeaux cedex

☎ 05 56 24 81 52 - Fax 05 56 24 86 34

La CAPL était convoquée ce 22 janvier 2018 pour évoquer le **tout dernier** mouvement complémentaire.

Notre département pour la catégorie C enregistre un **déficit de 33,5 ETP** (équivalent temps plein) au 1er mars 2018.

Ce mouvement a comporté très peu de changement d'affectation, les mesures de gestion se sont trouvées quasi nulles et il y a eu 11 postes gelés.

En pleine **réforme des règles de mutations** (voir déclaration liminaire ci-jointe) orchestrée par Bercy, la Gironde s'est voulu département expérimentateur ! De ce fait, nous serons soumis à ces nouvelles règles dès 2019 comme les 13 autres départements précurseurs, soit un an avant les autres départements.

De plus la **création du service CSRH** (Centre des Services des Ressources Humaines) à Mériadeck a conduit la Direction locale à geler les postes de Direction bloquant ainsi des demandes et à se réserver la possibilité et l'aisance des mouvements de personnel en septembre 2018.

Ainsi, la Direction locale a fait le choix de ne pas profiter pleinement de ce mouvement pour satisfaire les demandes des agents.

La Direction locale reconnaît pour autant que les **situations alarmantes** des collègues se multiplient. Le contexte de travail est de plus en plus difficile : surcharge de travail, manque d'effectif, collectif de travail qui ne fait plus preuve de bienveillance vis à vis d'un(e) collègue en difficulté, etc. La Direction Locale est régulièrement sollicitée pour des entretiens individuels liés à la souffrance au travail et ce, aussi bien par les agents que par les chefs de services !

La **CGT** reste fermement opposée aux réductions d'effectifs et aux restructurations qui conduisent inévitablement à une réelle souffrance au travail et à la destruction du service public.

Vote : ABST : Néant, **CONTRE** : 4 (CGT, FO et Solidaires). **POUR** : 4 (Direction)

LES ELUS CGT EN CATEGORIE C

Bruno MARRIER : SIP BDX-TALENCE : 05 56 24 80 83

Nadège VIRY : Trésorerie de BLAYE : 05 57 42 75 75



CAPL du 22 janvier 2018

Mouvement complémentaire du 1er mars 2018 des Cadres C

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la présidente,

A la suite de la fusion des administrations de la DGI et du Trésor Public, les règles de gestions ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations/mutations unique.

Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectations des lauréats des concours et de la fusion de RAN.

Les documents proposés aux organisations syndicales lors du groupe de travail dit «mutations» qui s'est déroulé les 19 et 20 octobre dernier va encore plus loin.

C'est la destruction des règles de mutations en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A, B et C à travers :

- ▶ **La remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : En clair c'est l'affectation au département pour tout le monde !**
- ▶ **Allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial ;**
- ▶ **Allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ere affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial;**
- ▶ **Suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.**

De plus dès le mouvement de septembre 2018, l'administration veut vider de leur contenu les CAP nationales de mutation.

Elle souhaite que les représentants des personnels n'interviennent plus que sur les « cas difficiles ».

Pour les autres collègues pas de marge de manoeuvre ! L'administration décide ! !

Au final, c'est le choix à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis en cause par l'administration.

Le but est clair et Bruno Parent ne se prive pas de l'affirmer « freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services » et donner la main aux directeurs locaux pour affecter les agents en fonction de leurs besoins...

La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige que l'administration retire son projet.

Cette année, le temps de consultation pour préparer les CAP a été réduit de moitié par l'administration.

De plus, nous déplorons fortement les nouvelles modalités de non-prise en charge des frais de transport pour les suppléants, notamment sur les départements étendus comme la Gironde et aux transports collectifs défaillants.

Sur les 35 000 postes supprimés depuis 2002, en Gironde comme ailleurs, la catégorie C est la première touchée. En effet, c'est elle qui a supporté la quasi-totalité des suppressions d'emplois que subie la DGFIP. Elle est également particulièrement impactée par l'insuffisance de revalorisation du point d'indice dans la fonction publique et le blocage des déroulements de carrière.

La CGT Finances Publiques insiste sur l'urgence de la situation que subissent les personnels et exige l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois qui remettent en cause le maillage territorial et l'accès au service public pour l'ensemble de la population.

Les élus CGT Finances Publiques 33